

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue des Gerfauts 7
- Identité du demandeur : Messieurs WEBER et KESSLER
- <u>Demande de permis d'urbanisme</u>: PU/31140-20 rénover et étendre une maison unifamiliale

Nature de l'activité principale : Logement (313 m²)

Zone PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motif principal de l'enquête :

 dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction mitoyenneté)

L'enquête se déroule :

À partir du **25/01/2021** et jusqu'au **08/02/2021** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

au Service de l'Urbanisme <u>sur rendez-vous uniquement</u> à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : <u>urbanisme@wb1170.brussels</u>

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous uniquement à convenir par téléphone au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
 Administration Communale de Watermael-Boitsfort Service de l'Urbanisme

 Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort au plus tard le 08/02/2021
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, <u>sur rendez-vous uniquement</u> auprès de l'administration communale identifiée cidessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le mardi 23 février 2021 à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

Seules ces personnes seront admises en commission de concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 05/01/2021

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON (s) Olivier DELEUZE